

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 9 juin 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAITRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 mai 2017 liant la Ville du Havre et l'EPF de Normandie,

Sous réserve de la délibération de la Ville du Havre sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Vu l'estimation du pôle d'Evaluation des Domaines en date du 28 avril 2023,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la **Ville du Havre** (Département de la Seine-Maritime), les parcelles cadastrées section M n°4888 et M n°5537 d'une contenance totale de 14 461 m² sises 31 et 19 boulevard Jules Durand sur le territoire communal.

Dans le cadre de la restructuration et de la densification des quartiers sud du Havre, l'acquisition de ces parcelles pourront dans un premier temps répondre à des besoins de relocalisation temporaire d'associations havraises d'aide alimentaire et à terme, ce secteur pourra faire l'objet d'une requalification globale.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **2 240 000 € (OPE2023045 - 76 - LE HAVRE "BOULEVARD JULES DURAND")**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Cette prise en charge foncière vaudra avenant au Programme d'Action Foncière liant la Ville du Havre et l'EPF de Normandie.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

19 JUIN 2023

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

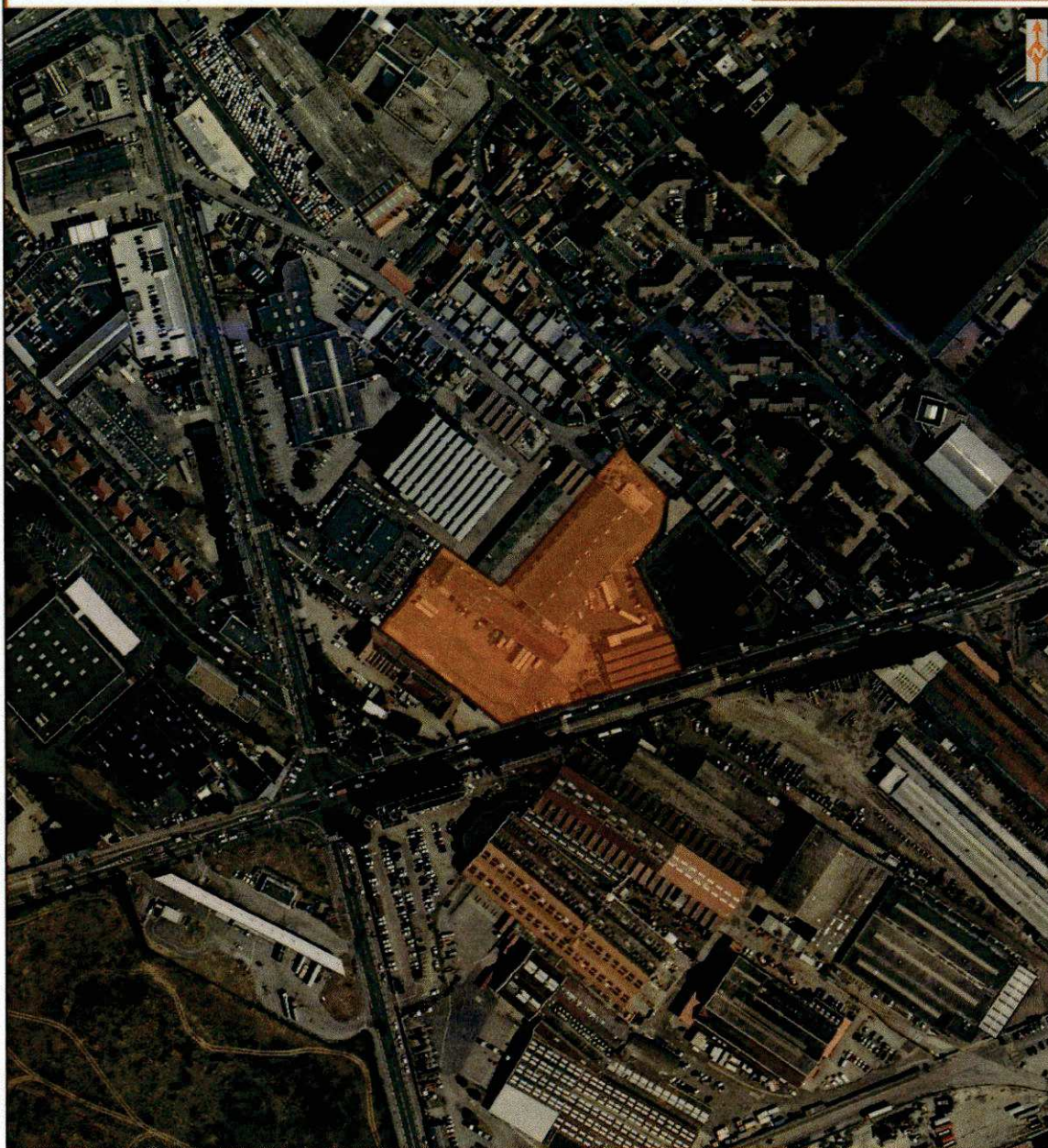
Philippe LERAITRE

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Action foncière 76 - LE HAVRE "BOULEVARD JULES DURAND"


CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre

Surface : 1,4461 ha environ
Emprise bâtie : 6 040 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2023

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02/05/2023

 Emprise concernée par l'opération

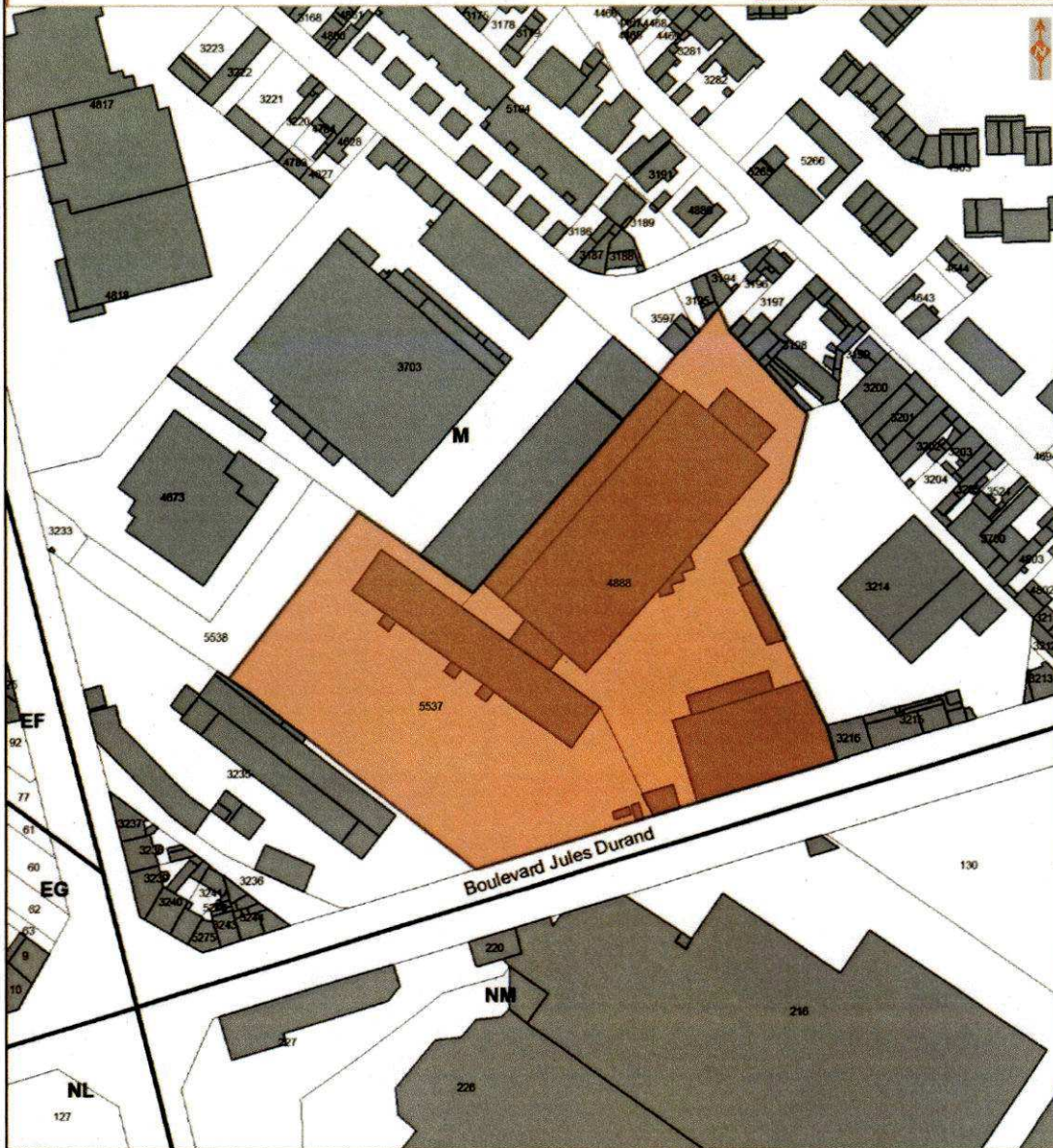
Plan annexé à la
convention signée le :

0 25 50 100
Mètres

Action foncière 76 - LE HAVRE "BOULEVARD JULES DURAND"





CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre

Code Opération : OPE2023045
Surface : 1,4461 ha environ
Emprise bâtie : 6 040 m² environ
Section : M



Sources : Origine cadastre 2023 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02/05/2023

-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

